|  |  |
| --- | --- |
| SeptembreOctobre | -Demandes de supplément familial, de prise en charge des abonnements transport RTM, SNCF, Cartreize, de prestations d’action sociale-Vérification et signature des VS : attention aux pondérations.-Inscriptions individuelles au PAF-Inscriptions aux concours 2018 :**jusqu’au 13 octobre 2016.** -démarches auprès de la MDPH pour octroi de la RQTH en vue des mutations (4 mois de délai)-demande de congé formation ( CFP) pour la rentrée 2018-reclassement lié à la nouvelle carrière : vérifier son bulletin de salaire |
| Novembre Décembre | -Candidature aux listes d’aptitude-Demandes pour l’année 2018/2019 temps partiel (hebdomadaire ou annualisé) poste adapté  mutations inter-académiques, y compris pour les postes spécifiques nationaux : saisie des demandes puis dépôt des dossiers avec les pièces justificatives. -CCPA contractuels -CAPA CFP certifiés et CPE-CAPA nouvelle classe exceptionnelle (en attente de publication des textes) |
| Janvier | -Affichage des barèmes des mutations inter sur SIAM -Groupes de travail de vérification des barèmes inter et dossiers de handicap.-Candidature d’accès au corps des agrégés par liste d’aptitude. |
| Février | Avancement d’échelon agrégés: CAPN |
| Mars | -Résultat des mutations inter-académiques-Saisie des demandes de mutation intra-académique, y compris sur postes spécifiques académiques-Groupe de travail postes adaptés-CAPA listes d’aptitude |
| Avril | -GT congé formation professionnelle |
| Mai | -Affichage des barèmes intra sur SIAM ; -GT vérification des barèmes, dossiers de handicap, postes spécifiques académiques-CAPA certifiés, co-psy, cpe  postes adaptés. |
| Juin | -FPMA : affectations au mouvement intra-académique-Demandes de révision d’affectation -demandes de temps partiel pour les mutés-Maitres auxiliaires : fin de fonction, notation, avancement d’échelon.-Vœux d’affectation pour les TZR (phase d’ajustement) |
| juillet | -Affectation TZR (AFA)-affectation stagiaires |
| août | -affectation TZR –MA-Contractuels |
| **Tout au long de l’année** | ***Renvoyer les fiches syndicales de suivi au SNES-FSU pour toutes les opérations de carrière*** |